

<http://numerique.anap.fr/publication/2356-definition-du-systeme-d-information-de-l-had>

Apport en connaissance

Définition du Système d'Information de l'HAD

Sommaire

1. Introduction
 - 1.1. Public concerné
 - 1.2. Cadre et Méthode de trava...
2. Les domaines fonctionnels
3. Modélisation de l'activité
 - 3.1. La demande d'HAD et la pr...
 - 3.2. La programmation et la ré...
 - 3.3. La préparation et la réal...
 - 3.4. Modèle générique et exige...
4. Exigences technologiques
 - 4.1. Système de gestion des do...
 - 4.2. Format des informations n...
 - 4.3. Prise en compte des situa...
 - 4.4. Dispositif de gestion de...
5. Exigences d'interopérabilit...
 - 5.1. Le Dossier Médical Partag...
 - 5.2. La Messagerie Sécurisée...
 - 5.3. Cadre d'interopérabilité...
 - 5.4. L'Identifiant du patient
6. Sécurité – Confidentialité...
 - 6.1. Sécurité
 - 6.2. Confidentialité – Partage...
 - 6.3. Hébergement du SI HAD
7. Le domaine Prise en charge...
 - 7.1. La demande d'hospitalisat...
 - 7.2. La préparation de l'entré...
 - 7.3. La programmation et l'exé...
 - 7.3.1. Les prescriptions
 - 7.3.2. La programmation des ac...
 - 7.3.3. L'exécution des actes
 - 7.3.4. Le suivi d'exécution et...**
 - 7.3.5. Le circuit du médicamen...
 - 7.4. La préparation et la réal...
8. Le domaine des activités Su...
9. Le domaine Gestion
 - + 9.1. Gestion Administrative du...
 - + 9.2. Gestion Economique et Fin...
10. L'exploitation de données...
11. Les établissements de sant...

↪ 7. Le domaine Prise en charge du Patient

↪ 7.3. La programmation et l'exécution des soins

↪ 7.3.4. Le suivi d'exécution et la traçabilité

Le suivi de la réalisation des actes et leur traçabilité doivent pouvoir être opérés en temps réel (dans l'idéal) ou en temps différé.

En temps réel, lorsque l'effecteur dispose d'un support électronique permettant de visualiser le programme, et de saisir les indicateurs de réalisation des actes et de traçabilité :

- Horodatage de la réalisation
- Traçabilité de l'effecteur
- Résultat de l'acte (le cas échéant)
- Observations ou transmissions

- Signalement de situation anormale ou d'alerte

Le SI HAD doit permettre aux effecteurs de saisir, en temps réel ou en temps différé, sur un dispositif mobile, les données relatives à la réalisation et à la traçabilité des actes, et les consolider avec le SI.

En l'absence de support électronique approprié, le recueil des données relatives à l'exécution des actes et à la traçabilité s'effectue sur d'autres supports (fiches de transmission, cahier de liaison, ...).

Dans ce cas, le SI HAD doit permettre la saisie « par lot » de ces éléments lorsque l'HAD récupère ces supports de transmission. (Saisie récapitulative a posteriori des actes réalisés par un effecteur)

Le SI HAD doit permettre au coordinateur de suivre l'état de réalisation des actes :

- Programmé
- Transmis à l'effecteur
- En cours de réalisation
- Réalisé
- Réalisé et tracé

Glossaire

alerte

Horodatage

HAD

SI

Date de parution : 12/10/2018